



**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

**PRESENTS :** CLAUDE Pascal, DUPREZ Jean-Jacques, GIGON Florence, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, STOUFF Roland.

**ABSENTS EXCUSES :** AURIOU Jean-Pierre, DEMOUGE Cyrille, PERROT Jocelyne (pouvoir à Mr NIEDERHOFFER).

Date de convocation : 08 Juin 2023	Membres en exercice : 10
Date d'affichage : 08 Juin 2023	Membres présents : 7
	Membres votants : 8
	Pouvoir : 1

**Ordre du jour :**

1. Approbation CR du 16.05.2023
2. Convention Tutorat Secrétaire
3. Recensement 2023
4. Modification budgétaire
5. Demande Annulation PLU Vallat
6. Subvention du département
7. Convention Médecine Préventive
8. Convention Périscolaire
9. Aménagements au cimetière
10. Divers

**1.Approbation CR du 16.05.2023**

Le compte rendu du 16.05.2023 du conseil municipal est approuvé.

**2.Convention Tutorat Secrétaire**

Mme WENGER Léa ayant démissionné le 30 juin 2023, Mme ROY Nadine a été recrutée en CDD et prendra les fonctions du poste de secrétaire de mairie le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention de tutorat avec le CDG90 pour la formation de Mme ROY au métier de secrétaire de mairie. Cette formation d'une durée minimum de 3 mois sera de 4 heures par semaine. La tutrice sera Mme JESUS Sophie, employée par le Centre de Gestion du Territoire de Belfort. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents et contrats afférents à ce dossier.

### **3. Recensement 2023**

Les résultats du recensement sont partiels et non définitifs. Il y a eu 201 logements enquêtés, 404 bulletins individuels remplis et 7 logements non enquêtés.

### **4. Décision Modificative Budgétaire**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 approuvant le budget M14 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune ;  
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les décisions modificatives suivantes :

#### **Section de fonctionnement recettes**

002	- 8,00
Chapitre 77- article 7788 (Produits exceptionnels divers)	+ 8,00

### **5. Demande Annulation Plan Local d'Urbanisme Vallat – Rapiné - Clavequin**

Concernant l'annulation PLU Vallat, les membres du conseil municipal ont le dossier complet avec les informations nécessaires. Le dossier est en attente, des analyses juridiques sont en cours. Pas de décisions prises lors de cette assemblée.

### **6. Subvention du département**

Le département donne une subvention de 20 000 € pour les travaux du trottoir de la rue des Cantons. Il faudra prévoir les travaux l'an prochain ou demander une dérogation pour que les subventions ne s'annulent pas.

### **7. Convention Médecine Préventive**

La commune de Lebetain adhère au nouveau service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort depuis mai 2022. Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer l'avenant N°1 à la convention d'adhésion à ce service. La cotisation forfaitaire de 75 euros reste inchangée pour tous les agents devant bénéficier d'une visite médicale de santé au travail.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la nouvelle convention avec le CDG.

### **8. Convention Périscolaire**

La convention avec le périscolaire doit être renouvelée chaque année. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2023/2024 (du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024) avec Mr COSTON, Directeur de l'ALP Lebetain dans les mêmes conditions que l'année scolaire précédente.

## 9. Aménagements au cimetière

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il faut faire une étude concernant le cimetière au niveau de sa restructuration. De nombreuses tombes sont échues ou pas entretenues. Le colombarium et le jardin du souvenir sont à restructurer. Il faut envisager la création de cavurnes et créer un espace inhumation en terrain commun ainsi qu'un ossuaire. La gestion de l'architecture des monuments, le réaménagement de l'accès et le stationnement du cimetière sont à revoir. Un règlement intérieur doit être instauré.

## 10. Divers

- A. Les deux arbres morts ont été vendus. Le chêne au prix de 3 000 € et le frêne au prix de 1 000 €.
- B. Mme TORRENT Bibiana a donné sa démission du conseil municipal à Mr le Maire, pour raisons familiales. Cette démission a pris acte le 20 juin 2023.
- C. A partir de Janvier 2027, le démontage des installations téléphoniques historiques en cuivre sera obligatoire. Vous ne pouvez pas conserver votre ancienne installation ; à vous de faire les démarches pour souscrire à la fibre optique.
- D. « L'eau d'ici » pour une eau de qualité dans le Sud Territoire, la CCST souhaite agir et continuer ses actions en partenariat avec différents partenaires dont le monde agricole avec l'achat d'une machine spécialisée : une désherbeuse pour désherber mécaniquement les cultures.
- E. La dotation globale de fonctionnement baisse de 4.69%.
- F. Les enfants du 3<sup>ème</sup> cycle du RPI, ont envoyé une carte postale de Dordogne, lieu de leur projet de fin d'année. Ceux du péri-scolaire des dessins pour remercier la commune de leur avoir créé un jardin.
- G. Le conseil d'école du RPI a eu lieu le 20 juin. Le compte rendu n'est pas encore diffusé. Il ressort cependant qu'il y a des absences anormales et prolongées de certains élèves.
- H. Mme GIGON Florence signale qu'il y a des herbes sur les trottoirs de la rue de Saint Dizier et à d'autres endroits dans la commune.
- I. Mr STOUFF Roland se demande à quoi correspondent les bruits de tirs réguliers que l'on entend sur la commune. Réponse de Mr MARQUIS Serge : pour éloigner les sangliers des cultures.
- J. Dans la rue de Saint Dizier, il y a un tuyau qui dépasse et qui est troué sur le trottoir. Des travaux sont prévus en automne pour y remédier.
- K. Mme PATAONER Agnès propose un système pour casser la vitesse dans les entrées du village et à des endroits dangereux. Ce qu'elle propose n'est pas aux normes.

*Fin de la séance : 21h15*

*Prochain conseil municipal : Mardi 19 septembre 2023 à 20h*

*Réunion préparatoire : Mardi 12 septembre 2023 à 20h*



*Monsieur le Maire,  
Jean-Jacques DUPREZ*